

FAQ – Bourses Perspectives Québec

Depuis l'automne 2022, la bourse Perspective Québec est versée aux étudiants et aux étudiantes universitaires qui ont réussi une session à temps plein dans les secteurs reconnus comme métiers essentiels ou d'avenir, mais fortement touchés par la pénurie de la main-d'œuvre.

Quels sont les critères d'admissibilité ?

- Détenir le statut de résident du Québec.
- Être inscrit à temps plein ou réputé à temps plein dans l'un des programmes d'études ciblés.
- Vous assurer que vous n'êtes pas bénéficiaire de la Bourse d'excellence aux futurs enseignants pour la période visée par votre demande.

Afin de connaître l'**ensemble** des critères d'admissibilité, consulter le lien suivant :

<https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/bourses-perspective/conditions-admissibilite>

Comment postuler ?

Vous devez déposer une demande en ligne pour chaque session complétée. Les dates limites sont les suivantes :

session d'automne : 28 février

session d'hiver : 31 juillet

session d'été : 31 octobre

Vous allégez votre trimestre avec des cours suivis à l'été ou avez des doutes sur votre admissibilité ?

Il est important d'écrire à boursescfim@scedu.umontreal.ca **avant** la date limite de modification de choix de cours de la session si vous avez des doutes sur votre statut à temps plein ou réputé à temps plein. Nous pourrions vous guider selon les critères de la bourse. **Par contre, seul le ministère de l'éducation peut confirmer une obtention de bourse à la suite du dépôt de votre candidature.**

Comment sont calculés les crédits des cours séquentiels ?

Aux fins du calcul des droits de scolarité ainsi que pour établir le régime d'inscription de l'étudiant, le nombre de crédits est réparti entre les cours de la séquence (Article 4.4 du Règlement des études de premier cycle). Par exemple, 1.5 crédit sera calculé pour le trimestre d'automne et 1.5 crédit pour le trimestre d'hiver pour un cours séquentiel de 3 crédits étalé à l'automne et à l'hiver.

Quel est le montant de la bourse ?

Le montant est de 2500 \$ par session complétée, soit un maximum de 20 000\$ pour un programme de 4 ans.

Pour toute question concernant l'impact des bourses d'études sur votre dossier de prêts et bourses ou pour avoir de l'information sur le financement des études, n'hésitez pas à contacter l'équipe des Ressources socio-économiques : financersesetudes@sae.umontreal.ca, 514 343-6145 4e étage du 2332 boul. Édouard-Montpetit.

Pour toute question relative au paiement de la bourse d'excellence, n'hésitez pas à communiquer avec la Direction des finances : bourses-honoraires@fin.umontreal.ca.

Qui puis-je contacter si j'ai d'autres questions au sujet des bourses d'excellence ?

Pour toute autre question ou pour plus d'information, nous vous invitons à écrire à l'adresse suivante : boursescfim@scedu.umontreal.ca.